

*Annexe à la délibération 2024-001-009 du 24/01/2024.*

Zones d'accélération des Energies renouvelables : Définition  
des zones d'accélération pour le développement des énergies  
renouvelables et adoption de la cartographie municipale

Modes de concertation publique décidés par délibération n°5 du conseil municipal en date du 21/12/2023 :

- Insertion d'un article dans le bulletin municipal du 1<sup>er</sup> semestre 2024
- Présentation lors de la cérémonie des vœux du 06/01/2024
- Affichage en mairie de la délibération n°5 du 21/12/2023 et du projet de cartographie du 22/12/2023 au 20/01/2024.

BILAN

de la concertation publique :

Aucune observation n'a été formulée.